

Compte rendu de la réunion du Conseil National

28 mai 1973

Le Conseil national s'est réuni pour la deuxième fois à l'E.N.S.B., 2 rue Louvois à Paris, le 28 mai 1973, sous la présidence du Président de l'Association. Sur 30 membres, 21 étaient présents, 2 avaient délégué leurs pouvoirs. Les groupes d'Aquitaine et de Bourgogne n'ayant pas encore envoyé les procès-verbaux d'élection de leurs représentants, le Conseil mandate la Secrétaire générale pour leur demander de désigner leurs délégués dans un délai d'un mois, faute de quoi les postes vacants seraient mis à la disposition des groupes non représentés (1).

Le Conseil a décidé que la trésorerie nationale prendrait à sa charge les frais de voyage de ses membres provinciaux (2^e classe avec éventuellement supplément « couchette » ou « train rapide »).

En attendant une augmentation substantielle de la subvention de la D.B.F. ou la mise à la disposition de l'Association d'un permanent, diverses solutions sont envisagées et demandées. Les mesures provisoires suivantes ont été adoptées.

Secrétariat général. — Pour décharger la Secrétaire générale d'une partie de ses multiples tâches, les membres suivant du Conseil ont accepté de prendre la responsabilité de secteurs définis : *calendrier des réunions* : Mlle Lehmann et Mlle Altmayer ; elles coordonneront et diffuseront les nouvelles reçues des groupes et des sections (15 septembre, 15 décembre, 15 mars) ; — *courrier professionnel avec l'étranger* : Mme Gascuel.

Trésorerie. — Il sera demandé à Mlle de Molliens, trésorière du groupe de Paris, qui a accepté de se charger de tâches supplémentaires, de s'occuper de la prospection et du fichier des membres associés (bibliothèques et organismes divers) dont le nombre pourrait être plus élevé.

M. Daudrix accepte de faire gérer par la Discothèque de France la comptabilité des adhérents titulaires, décentralisation rendue possible grâce au système des cartes par adressographe inauguré en 1973.

Documents A.B.F. — La préparation de la publication des actes et documents annexes des congrès peut être décentralisée. M. Garreta assurera une publication abrégée des actes de Toulouse ; M. Diligent et Mme Gascuel de ceux de Grenoble ; pour Nice, après les publications rapides dans la *Bibliographie de la France* (N^{os} 22 et 25 de 1973), un volume de synthèse sera publié également.

Bulletin. — Après une large discussion sur les résultats de l'enquête, le Conseil charge une commission devant se réunir le 18 juin de préparer un programme pour 1974, commission composée de Mlles Lehmann, Rabant, Estève, Pelletier, Le Nan, Traissac, de Mme François et de M. Chauveinc.

Nouvelles de la F.I.A.B. — L'A.B.F. a pour trois ans la lourde tâche de l'établissement de l'édition française à partir du texte anglais de *IFLA News*. Le Conseil souhaite une plus large diffusion de ce périodique auprès de ses membres et des présidents de groupes et de sections.

Annuaire. — Mlles Le Cacheux et Struber sont chargés de sa préparation.

Afin de donner suite au Congrès de Nice, le Conseil désigne M. Pierrot, M. Guérin et Mlle Picheral pour prendre contact avec le Syndicat des éditeurs en vue de la constitution de commissions de travail où pourront figurer d'autres membres de l'Association suivant les sujets abordés (2).

Le Conseil, parmi les questions diverses, a évoqué le problème posé par certains collègues qui souhaiteraient appartenir à plusieurs groupes ou sections. Le choix d'un groupe et d'une section est purement « administratif ». Chacun peut participer à toutes les activités de l'Association mentionnées dans les calendriers ; chaque membre peut s'adresser aux groupes ou aux sections où il n'est pas inscrit pour en obtenir les compte rendus d'activité.

La prochaine réunion du Conseil est fixée au 15 octobre 1973.

(1) Le groupe Bourgogne-Franche-Comté a depuis désigné son représentant, M. J.-C. Garreta.

(2) Voir ci-dessous, p. 143, le compte rendu de la réunion au Cercle de la librairie le 29 juin.